

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 012-2022 de Madame la Maire de Moëlan sur Mer
portant sur la création d'un conseil portuaire du
port communal du Belon

La Maire de la Commune de MOËLAN-sur-MER ;

VU Le Code des Transports et notamment les articles relatifs à la composition des Conseils Portuaires des ports communaux ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983, modifiée par la loi n° 83.1186 du 29 décembre 1983 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2003-1254 du 30 octobre 2003 constatant la liste des ports maritimes transférés à la commune ;

VU les arrêtés du 10 janvier 2022 modifiant les limites administratives et le transfert de gestion du port du Belon à la commune de Moëlan sur Mer et entraînant la dissolution du SIPB ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}

La composition du Conseil Portuaire du port communal du Bélon est constituée comme suit :

QUALITÉ	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Président	GRISEL Marie-Louise	RAISON Jean
Représentants du personnel	LAUMENERCH Valérie	RUFFEL Franck
Représentants du Comité Local des Usagers	BERTHOU Gilbert OMNES Olivier EVANNO Maurice	NOVAK Edouard OFFRET Christophe KERGOURLAY Pascal

Représentants services nautiques et associations (désignés par la Maire)	HELLO Mathis BIELLMANN Florent FAVRAUD Nicolas	HUBERT Erwan BACQUE Véronique CALVEZ Serge
Représentant du Conseil Départemental	MANUSSET Sandrine	
Représentant des activités pêche (désigné par la Maire)	JANNEZ Vincent	
Représentant CCI		

ARTICLE 2 :

Les dispositions prévues à l'article 1er entreront en vigueur dès le caractère exécutoire du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Mme. la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et transmis à Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à Moëlan-sur-Mer, le 25 janvier 2022

Le Conseiller délégué aux Ports et à la Mer
Jean RAISON



Reçu à la Préfecture
du Finistère le

- 1 FEV. 2022